



## Rapport de la Commission des finances concernant le préavis 09/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour l'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 11 et 18 mars 2024 pour étudier le préavis cité en titre. Lors de la seconde séance, Monsieur le Municipal Charly Viquerat a pu répondre aux questions qui avaient été soumises à la Municipalité.

Conformément à son mandat, la Commission des finances rapporte sur les aspects financiers des propositions qui lui sont soumises.

### **Des bornes de recharge sur le domaine public**

La nouvelle loi sur l'énergie vaudoise n'est pas encore adoptée et il est possible que quelques aspects, essentiellement liés aux bâtiments, soient remis en cause par une demande de référendum. Cependant le volet de la loi concernant la promotion de la mobilité électrique n'est pas sérieusement contesté. C'est pourquoi la Municipalité propose le présent préavis, en anticipant les contraintes qui découleront de la loi au niveau de la mise à disposition de bornes sur le domaine public. De plus, le besoin est avéré, le projet est cohérent avec la politique de développement durable menée par la Municipalité et il présente une bonne opportunité de valorisation de l'électricité produite sur le site des Communaux.

### **Des bornes de recharge en main de la Commune**

Le préavis expose les différentes possibilités de mise en place des bornes électriques. L'approche de la Municipalité consiste à garder la main sur le choix des bornes et sur l'évolution de l'offre, et de l'intégrer dans un réseau de distribution existant. Aux yeux de la Commission des finances, cette stratégie semble raisonnable, car, bien que plus risquée en termes de coûts imprévus, elle a les avantages suivants :

- les subventions cantonales que l'on peut espérer sont plus importantes si la Commune est propriétaire des bornes et que leur nombre est grand (avec 6 bornes la subvention maximale est atteinte),
- elle offre une plus grande souplesse par rapport à l'évolution des besoins du public, sans que des critères de rentabilité n'ajoutent de contraintes,

- considérant les futures obligations légales qui demanderont des efforts importants en termes d'équipement des places de stationnement du domaine public, cette première étape permet d'acquérir une expérience et des connaissances utiles,
- l'intégration des bornes dans un réseau existant permet de ne pas charger l'administration communale des opérations de facturation aux utilisateurs, ce qui serait inutilement lourd et coûteux.

Les **frais de fonctionnement** consistent d'une part en coûts de souscription au réseau de distribution (les CHF 254.- par borne et par année) et d'autre part les coûts de maintenance, entretien, réparation, etc... liés à la possession des bornes. Pour ce point, les détails ne seront finalisés qu'une fois le fournisseur sélectionné.

Les **revenus** sont liés à la vente d'électricité, mais sont, au stade actuel, impossibles à quantifier. On peut cependant énoncer certains principes directeurs :

- Le prix du kWh vendu se compose du prix facturé par le distributeur d'électricité (la Commune), augmenté d'une marge (annoncée comme raisonnable) de la part du fournisseur du réseau (EVPass).
- Pour la fixation du prix par la Commune, l'objectif est de proposer une offre proche des prix des autres lieux de recharge, sans chercher absolument à rentabiliser un investissement, vu comme un service à la population.
- La marge pour la Commune sera conséquente quand l'électricité sera produite par les panneaux du site, relativement faible quand il faudra l'acheter à la SEFA.
- L'intention est que la vente d'électricité puisse couvrir au minimum les frais de fonctionnement.

La principale inconnue qui détermine le montant des revenus n'est pas le prix du kWh, mais le niveau d'utilisation des bornes de recharge. Face à une telle incertitude, la Commission des finances soutient l'approche de la Municipalité consistant à démarrer avec un investissement raisonnable et un nombre de bornes limité, mais extensible. Cela permettra de se donner quelque temps pour évaluer la réponse de la population à cette offre, et de l'adapter, soit quantitativement, soit qualitativement (par exemple au niveau de la puissance des bornes) selon l'évolution de la technologie.

### **Coût des travaux**

Le tableau présenté dans le préavis est un peu trompeur et appelle quelques commentaires et explications. Monsieur le Municipal invoque la difficulté de synthétiser différentes offres, elles-mêmes parvenues en différentes versions et de les présenter sous une forme qui sépare les coûts fixes de l'infrastructure générale (indépendants du nombre de bornes installées), ceux variables, spécifiques à la fourniture des bornes et finalement les coûts liés à leur installation.

Une telle décomposition a pour objectif de justifier le coût marginal de l'installation de paires de bornes supplémentaires. Malheureusement certaines incohérences subsistent dans le tableau. Premièrement, bien que 2 postes contiennent un intitulé identique ("Fourniture et raccordement des bornes"), il s'agit bien de fournitures différentes. De plus le montant de CHF 5'600.- par borne affiché dans le tableau est erroné et devrait être CHF 4'600.-.

Au final, ce qui est important de retenir est que :

- pour la mise en production de 6 bornes de recharge, le montant total des coûts, basé sur les demandes d'offres reçues à ce jour, est couvert par la demande de crédit du présent préavis
- le prix de CHF 15'200.-, subventionnable à hauteur de CHF 6'000.- par paire de bornes correspond aux niveaux des offres actuelles. Il ne faut pas déduire ce montant des détails présentés dans la colonne "Désignation" du tableau des coûts.

## Financement

Au niveau du financement, on peut penser qu'une contribution du fonds pour le développement durable serait naturelle. La Municipalité a pensé à cette possibilité mais l'a écartée afin de ne pas concurrencer les demandes de subventions de la population.

Au 12 mars 2024, l'état financier de la Commune fait figurer un total des liquidités de CHF 5'952'365.-, dont CHF 995'400.- restant à payer pour les préavis en cours.

La Commune dispose donc des fonds suffisants pour financer les travaux et achats prévus dans ce présent préavis.

**En conclusion**, c'est à l'unanimité que la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter les propositions du préavis municipal 09/2023, soit

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'installation de bornes de recharges électriques aux Communaux ;
2. d'allouer le crédit de CHF 87'000.- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans

**Pour la commission des finances :**



Matthew Thomson  
Président



Thierry Cretegy  
Rapporteur

Ettoy, le 26 mars 2024